

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES ARCHIVES JUDICIAIRES DE LYON

DEUXIÈME PARTIE.

Plan de réorganisation des archives judiciaires de Lyon. — Leur division en deux sections. — archives modernes. — Archives anciennes : Registres des paroisses; protocoles de notaires. — Enlèvements; droit de revendication.

Les différents corps d'archives qui constituent, à proprement parler, les archives départementales du Rhône, sont actuellement dispersés dans plusieurs locaux. C'est peut-être là un inconvénient. Aussi a-t-on quelquefois songé à construire un bâtiment spécial pour y centraliser les immenses matériaux qu'ils renferment. Chaque fonds n'en conserverait pas moins, sous le titre de *section*, son caractère propre; mais il serait possible de faire disparaître par un classement plus général des 'éparpillement' de titres qui n'ont d'autre raison d'être que l'isolement de ces divers dépôts. En l'état, le local affecté aux archives du département est des plus défectueux. Il est dès lors impossible de penser à l'encombrer davantage quand il suffit à peine à sa destination pour lui-même et pour le public. Tout ce que nous devons désirer, c'est une meilleure installation de toutes ces archives. Judiciaires et départementales, elles peuvent trouver une place suffisante au Palais de Justice et à la